

Fondation Pro Senectute Valais-Wallis pour la vieillesse

Avenue de Tourbillon 19
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES COMPTES 2025

FIDUCIAIRE | SUISSE



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT AU CONSEIL DE FONDATION POUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025 DE LA FONDATION PRO SENECTUTE VALAIS-WALLIS / POUR LA VIEILLESSE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation du capital) de la fondation Pro Senectute Valais-Wallis / pour la vieillesse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la SWISS GAAP RPC, aux exigences légales et statutaires incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne correspondent pas à une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la SWISS GAAP RPC, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sion, le 10 mars 2026

NOFIVAL SA



Laïla Rossier

Experte-révisseure agréée

Révisseure responsable



Mathias Pellaud

Révisseur agréé

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Bilan
au 31 décembre 2025**

	Annexe	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
A C T I F			
Trésorerie		800 409.17	929 087.89
Titres détenus à court terme		167 560.13	158 226.00
Créances résultant de ventes et de prestations de services	2.1	667 037.80	542 475.59
Prestations de services non facturées	2.2	323 918.70	373 517.51
Actifs de régularisation	2.3	22 612.24	16 857.95
Total actif circulant		<u>1 981 538.04</u>	<u>2 020 164.94</u>
Immobilisations financières	2.4	21 004.35	17 403.90
Immobilisations corporelles	2.5	570 117.20	524 297.45
Immobilisations incorporelles	2.6	35 688.20	28 541.64
Total actif immobilisé		<u>626 809.75</u>	<u>570 242.99</u>
TOTAL A C T I F		<u><u>2 608 347.79</u></u>	<u><u>2 590 407.93</u></u>
P A S S I F			
Dettes financières portant intérêts	2.10	4 600.00	4 600.00
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	2.7	439 793.17	360 099.61
Passifs de régularisation	2.8	435 910.25	417 938.00
Provision	2.9	0.00	128 848.46
Capitaux étrangers à court terme		<u>880 303.42</u>	<u>911 486.07</u>
Dettes à long terme portant intérêts	2.10	227 000.00	231 600.00
Capitaux étrangers à long terme		<u>227 000.00</u>	<u>231 600.00</u>
Fonds affectés		125 478.43	90 607.23
Capital des fonds		<u>125 478.43</u>	<u>90 607.23</u>
Capital lié généré		1 247 437.83	1 414 884.68
Capital libre généré		109 276.80	109 276.80
Résultat annuel		18 851.31	-167 446.85
Capital de l'organisation		<u>1 375 565.94</u>	<u>1 356 714.63</u>
TOTAL P A S S I F		<u><u>2 608 347.79</u></u>	<u><u>2 590 407.93</u></u>

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Compte de résultat
pour janvier à décembre 2025**

	Annexe	2025 CHF	2024 CHF
Produit de la prestation de service et de la vente d'articles		1 531 768.59	1 383 264.58
Contribution des collectivités publiques reçues de Pro Senectute Suisse		2 772 154.05	2 624 528.99
Contribution de la Loterie Romande		125 000.00	157 000.00
Contributions des collectivités publiques		1 374 903.01	956 566.55
Produits de prestations fournies		5 803 825.65	5 121 360.12
Dons et collecte de fonds	2.11	774 521.74	870 552.18
Produits de campagnes de collecte de fonds		774 521.74	870 552.18
Total des produits d'exploitation		6 578 347.39	5 991 912.30
Conseil et information		-1 899 038.20	-1 785 704.59
Services		-2 191 954.62	-1 807 015.70
Cours		-1 472 456.65	-1 385 472.67
Travail social communautaire		-217 281.19	-237 158.49
Charges liées à la recherche de fonds		-102 730.90	-100 931.94
Charges administratives		-658 200.65	-829 670.16
Charges des prestations	2.12	-6 541 662.21	-6 145 953.55
Résultat d'exploitation		36 685.18	-154 041.25
Recettes financières		26 917.18	17 582.83
Dépenses financières		-9 879.85	-2 796.55
Résultat financier		17 037.33	14 786.28
Résultat annuel avant résultat des fonds et sans variation du capital de l'organisation		53 722.51	-139 254.97
Prélèvements des fonds affectés		10 114.00	7 452.75
Attributions aux fonds affectés		-44 985.20	-35 644.63
		-34 871.20	-28 191.88
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation		18 851.31	-167 446.85
Prélèvements capital lié généré		0.00	0.00
RESULTAT ANNUEL		18 851.31	-167 446.85

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Tableau des flux de trésorerie**

	2025 CHF	2024 CHF
Résultat annuel avant résultat des fonds et variation du capital de l'organisation	18 851.31	-167 446.85
Variation du capital des fonds	34 871.20	28 191.88
Amortissements sur des immobilisations corporelles	53 162.10	41 231.55
Amortissements sur des immobilisations incorporelles	13 237.09	13 219.15
Constitution de provisions	0.00	128 848.46
Dissolution de provisions	-128 848.46	0.00
Variation des titres	-9 334.13	-5 676.28
Variation des créances	-124 562.21	-118 672.53
Variation des prestations de services non facturées	49 598.81	-824.17
Variation des actifs de régularisation	-5 754.29	7 023.90
Variation des dettes à court terme	79 693.56	-12 956.29
Variation des passifs de régularisation	17 972.25	54 277.60
Transactions sans incidence sur les liquidités	0.00	-5 892.48
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-1 112.77	-38 676.06
Investissements en		
- immobilisations financières	-3 600.45	-153.15
- immobilisations corporelles	-98 981.85	-9 746.35
- immobilisations incorporelles	-20 383.65	0.00
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-122 965.95	-9 899.50
Variation des dettes financières à long terme	-4 600.00	-4 600.00
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-4 600.00	-4 600.00
Variation de la trésorerie	-128 678.72	-53 175.56
Justification:		
Solde de trésorerie au 1er janvier	929 087.89	982 263.45
Solde de trésorerie au 31 décembre	800 409.17	929 087.89
Variation de la trésorerie	-128 678.72	-53 175.56

Pro Senectute Valais-Wallis / Pour la Vieillesse

au 31 décembre 2025

Variation du capital

	état 01.01.2025	Entrées 2025	Sorties 2025	Mouvements internes	état 31.12.2025
Fonds Sport - Danse public	19 000.00	0.00	0.00	0.00	19 000.00
Fonds Aides financières Monthey	2 329.25	0.00	0.00	0.00	2 329.25
Fonds EGOV	0.00	10 985.20	0.00	0.00	10 985.20
Fonds Entremont	27 644.63	0.00	-714.00	0.00	26 930.63
Fonds Loterie Romande	26 300.00	34 000.00	-7 400.00	0.00	52 900.00
Fonds Fondation Denantou	15 333.35	0.00	-2 000.00	0.00	13 333.35
Total capital des fonds	90 607.23	44 985.20	-10 114.00	0.00	125 478.43
Capital libre généré	109 276.80	0.00	0.00	0.00	109 276.80
<i>Capital lié généré</i>					
Fonds de réorganisation	840 594.13	0.00	0.00	-167 446.85	673 147.28
Fonds Aides financières sociale	4 290.55	0.00	0.00	0.00	4 290.55
Fonds de fluctuation des subventions	300 000.00	0.00	0.00	0.00	300 000.00
Fonds de stratégie 2025	270 000.00	0.00	0.00	0.00	270 000.00
Résultat annuel	-167 446.85	18 851.31	0.00	167 446.85	18 851.31
Total capital de l'organisation	1 356 714.63	18 851.31	0.00	0.00	1 375 565.94

	état 01.01.2024	Entrées 2024	Sorties 2024	Mouvements internes	état 31.12.2024
Fonds Sport - Danse public	19 000.00	0.00	0.00	0.00	19 000.00
Fonds Aides financières Monthey	4 082.00	0.00	-1 752.75	0.00	2 329.25
Fonds Aides financières sociale	4 646.00	0.00	0.00	-4 646.00	0.00
Fonds Entremont	0.00	27 644.63	0.00	0.00	27 644.63
Fonds Loterie Romande	0.00	8 000.00	-3 700.00	22 000.00	26 300.00
Fonds Fondation Denantou	0.00	0.00	-2 000.00	17 333.35	15 333.35
Fonds Aides financières fédérales	1 537.03	0.00	0.00	-1 537.03	0.00
Total capital des fonds	29 265.03	35 644.63	-7 452.75	33 150.32	90 607.23
Capital libre généré	109 276.80	0.00	0.00	0.00	109 276.80
<i>Capital lié généré</i>					
Fonds de réorganisation	1 159 000.00	0.00	0.00	-318 405.87	840 594.13
Fonds Aides financières sociale	0.00	0.00	0.00	4 290.55	4 290.55
Fonds de fluctuation des subventions	300 000.00	0.00	0.00	0.00	300 000.00
Fonds de stratégie 2025	270 000.00	0.00	0.00	0.00	270 000.00
Fonds d'investissement	43 333.35	0.00	0.00	-43 333.35	0.00
Résultat annuel	-318 405.87	0.00	-167 446.85	318 405.87	-167 446.85
Total capital de l'organisation	1 563 204.28	0.00	-167 446.85	-39 042.80	1 356 714.63

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2025**

1. Bases et principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

1.1 Bases de la présentation des comptes

Les comptes annuels de la Fondation Pro Senectute Valais-Wallis / Pour la Vieillesse ont été établis sur une base volontaire en conformité avec toutes les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Ces comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Pro Senectute Valais-Wallis et sont conformes au droit suisse, aux statuts de la fondation, ainsi qu'aux directives de la fondation ZEWO (service spécialisé pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons).

1.2 Créances résultant de ventes et de prestations de services

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est calculée forfaitairement sur les créances ouvertes en fin d'année.

1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles s'effectue au coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire.

Les calculs des amortissements reposent sur les durées d'utilisation moyennes suivantes :

Appartement	40 ans
Mobilier	10 ans
Machines de bureau	4 ans
Informatique (matériel)	4 ans
Logiciel	4 ans

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Créances résultant de ventes et de prestations de services

	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers d'autres OPS / PS CH	19'247.05	0.00
Créances envers des collectivités publiques	0.00	0.00
Créances envers tiers	729'790.75	628'475.59
Sous-total	749'037.80	628'475.59
./. Corrections de valeurs des créances tiers	-82'000.00	-86'000.00
	667'037.80	542'475.59

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2025**

2.2 Prestations de services non facturées

	31.12.2025	31.12.2024
Prestations à facturer à des tiers	323'918.70	373'517.51
	323'918.70	373'517.51

2.3 Actifs de régularisation

	31.12.2025	31.12.2024
Dépenses pour le nouvel exercice	22'612.24	16'857.95
	22'612.24	16'857.95

2.4 Immobilisations financières

	31.12.2025	31.12.2024
Dépôts de loyers	21'004.35	17'403.90
	21'004.35	17'403.90

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2025**

2.5 Immobilisations corporelles

	Total	Immeuble	Informatique	Mobilier
Etat au 01.01.2024				
Valeurs d'acquisitions	849'514.10	583'249.70	43'199.85	223'064.55
Amortissements cumulés	-293'731.45	-193'835.75	-18'354.15	-81'541.55
Valeurs comptables nettes	555'782.65	389'413.95	24'845.70	141'523.00
Entrées	9'746.35	0.00	7'054.65	2'691.70
Sorties	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements	-41'231.55	-14'694.85	-8'112.60	-18'424.10
Etat au 31.12.2024				
Valeurs d'acquisitions	859'260.45	583'249.70	50'254.50	225'756.25
Amortissements cumulés	-334'963.00	-208'530.60	-26'466.75	-99'965.65
Valeurs comptables nettes	524'297.45	374'719.10	23'787.75	125'790.60
Entrées	98'981.85	0.00	95'090.25	3'891.60
Sorties	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements	-53'162.10	-14'694.85	-20'024.70	-18'442.55
Etat au 31.12.2025				
Valeurs d'acquisitions	958'242.30	583'249.70	145'344.75	229'647.85
Amortissements cumulés	-388'125.10	-223'225.45	-46'491.45	-118'408.20
Valeurs comptables nettes	570'117.20	360'024.25	98'853.30	111'239.65

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2025**

2.6 Immobilisations incorporelles

	Logiciels Informatiques
Etat au 01.01.2024	
Valeurs d'acquisitions	161'681.54
Amortissements cumulés	-119'920.75
Valeurs comptables nettes	41'760.79
Entrées	0.00
Sorties	0.00
Amortissements	-13'219.15
Etat au 31.12.2024	
Valeurs d'acquisitions	161'681.54
Amortissements cumulés	-133'139.90
Valeurs comptables nettes	28'541.64
Entrées	20'383.65
Sorties	0.00
Amortissements	-13'237.09
Etat au 31.12.2025	
Valeurs d'acquisitions	182'065.19
Amortissements cumulés	-146'376.99
Valeurs comptables nettes	35'688.20

2.7 Dettes à court terme résultant d'achats et de prestations de services

	31.12.2025	31.12.2024
Dettes envers d'autres OPS	1'193.00	4'850.84
Dettes envers l'institution de prévoyance	199'476.65	124'773.50
Dettes envers des tiers	239'123.52	230'475.27
	439'793.17	360'099.61

2.8 Passifs de régularisation

	31.12.2025	31.12.2024
Vacances et heures supplémentaires du personnel	151'000.00	142'000.00
Autres passifs de régularisation	284'910.25	275'938.00
	435'910.25	417'938.00

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2025**

2.9 Provision

	31.12.2025	31.12.2024
Provision pour réduction subvention OFAS en raison de la règle des 50%	0.00	128'848.46
	0.00	128'848.46

Variation de provision

	réduction subvention 50%
Etat au 01.01.2024	0.00
Constitution	128'848.46
Utilisation	0.00
Dissolution	0.00
Etat au 31.12.2024	128'848.46
Constitution	0.00
Utilisation	-128'848.00
Dissolution	-0.46
Etat au 31.12.2025	0.00

2.10 Dettes financières portant intérêts à court terme et à long terme

	31.12.2025	31.12.2024
Part à court terme des hypothèques	4'600.00	4'600.00
Part à long terme des hypothèques	227'000.00	231'600.00
Hypothèques	231'600.00	236'200.00

Echéance des dettes financières à court terme et à long terme portant intérêts

Echéance dans 1 an	4'600.00	4'600.00
Echéance dans 2 à 5 ans	18'400.00	18'400.00
Echéance supérieure à 5 ans	208'600.00	213'200.00

2.11 Produits de campagnes de collecte de fonds

	2025	2024
Résultat de la collecte d'automne	46'818.45	40'995.30
Legs	250'000.00	0.00
Autres dons sans but déterminé	432'718.09	793'912.25
Autres dons avec but déterminé	44'985.20	35'644.63
Total produits de campagnes de collecte de fonds	774'521.74	870'552.18

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2025**

2.12 Charges des prestations

Conformément à la méthode de la fondation ZEWO, les organisations d'utilité publique répartissent les charges des prestations en charges de projets et en charges administratives / liées à la recherche de fonds (fundraising) pour permettre une évaluation de leurs structures de coûts.

2025

	Total	Aides financières	frais de personnel	Charge d'exploitation	Amortis- sement
Conseil et information	1'899'038.20		1'628'653.85	246'429.70	23'954.65
Services	2'191'954.62	457'091.82	1'440'930.07	273'638.56	20'294.17
Cours	1'472'456.65		1'042'708.75	416'510.92	13'236.98
Travail social communautaire	217'281.19		191'872.62	22'512.59	2'895.98
Charges liées à la recherche de fonds	102'730.90		54'905.56	46'994.17	831.17
Charges administratives	658'200.65		341'723.70	311'290.71	5'186.24
Total 2025	6'541'662.21	457'091.82	4'700'794.55	1'317'376.65	66'399.19
Total 2024	6'145'953.55	452'964.59	4'476'599.50	1'161'938.76	54'450.70

Total charges administratives (recherche de fonds y comprise)
En % de la totalité des charges des prestations

2025	2024
12%	15%

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2025**

3. Informations complémentaires

3.1 Prévoyance professionnelle du personnel

Le personnel de Pro Senectute Valais-Wallis est assuré auprès de la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat du Valais (CPVAL) contre les suites économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

Il s'agit d'une institution de droit public constituée par loi cantonale dotée d'un organe paritaire suprême et des caisses de prévoyance internes constituées en son sein. Son siège social est à Sion.

Une réforme structurelle de la CPVAL a eu lieu avec effet au 1^{er} janvier 2020. Le système de prévoyance adopté par la CPVAL est celui d'un plan en primauté des cotisations (système épargne). Elle est constituée, dès le 1^{er} janvier 2020, d'une caisse de prévoyance ouverte (CPO) et avec une caisse de prévoyance fermée (CPF). L'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de la Caisse de prévoyance fermée. La Caisse de prévoyance ouverte est gérée sans la garantie de l'Etat, mais est entièrement recapitalisée avec un taux de couverture de 115% au 31 décembre 2024. Pour la caisse de prévoyance fermée, le degré de couverture est de 102.6% au 31 décembre 2024.

En 2020, l'Etat du Valais a subventionné la fondation Pro Senectute Valais-Wallis à hauteur de CHF 1'047'588.00 pour le transfert d'une partie du personnel de la caisse CPF à la caisse CPO (produits et charges exceptionnelles).

Pour la fondation Pro Senectute Valais-Wallis, pour la Caisse de prévoyance fermée, la garantie de l'Etat du Valais continue d'exister.

De ce fait aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes de Pro Senectute Valais-Wallis concernant le découvert de la caisse de pension dans la Caisse de prévoyance fermée.

En 2020, lors de cette réforme, pour la caisse de prévoyance fermée (CPF), il a été mis en place une garantie statique qui assure une adaptation proportionnée de la rente garantie. Cette garantie statique est à la charge des employeurs. Un montant de CHF 65'951.40 a été versé en ce sens en 2023 et une estimation à CHF 146'000.00 a été provisionnée pour les garanties futures des employés de la fondation Pro Senectute Valais-Wallis.

Une subvention de l'Etat du Valais a été reçue en 2025 pour couvrir le versement de CHF 65'951.40 effectué en 2023.

Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées dans la période où le versement a lieu.

	2025	2024
Charge de prévoyance dans les frais de personnel	538'839.35	505'556.25

3.2 Indemnités aux organes dirigeants et transactions avec des personnes proches

Ni jeton de présence, ni honoraires ne sont versés au Conseil de Fondation.
La fondation n'a effectué aucune transaction avec des personnes proches.

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la Vieillesse
Annexe aux comptes annuels
Arrêtés au 31 décembre 2025**

3.3 Engagements conditionnels

Il existe un engagement conditionnel à la charge de Pro Senectute Valais-Wallis concernant un pont AVS que peuvent demander les employés.

Cet engagement a été calculé au maximum à CHF 370'000.00 par la caisse de pension. Ce risque maximum a été déterminé par le calcul du salaire actuel des employés à la date de la retraite, soit dans 35 ans pour les plus jeunes.

Une provision est comptabilisée une fois la décision de l'employé prise et suite à l'accord de la caisse de pension.

3.4 Actifs mise en gage

L'appartement à Viège est mis en gage afin de couvrir la dette hypothécaire de CHF 231'600.00 (CHF 236'200.00 au 31 décembre 2024) à la Banque Cantonale du Valais.

Le montant de la cédule hypothécaire est de CHF 460'000.00.

3.5 Nombre d'équivalents temps plein

Au 31 décembre 2025, le nombre d'équivalents temps plein, en moyenne annuelle, était de 39.25 (37.13 au 31 décembre 2024).

Pro Senectute Valais-Wallis / Pour la vieillesse Rapport de performance

Buts de l'organisation

¹Le but de la fondation est de maintenir et d'améliorer le bien-être des personnes âgées dans le canton du Valais.

²La fondation peut, en collaboration avec d'autres institutions privées ou publiques, contribuer également au bien-être d'autres groupes de population.

Les organes dirigeants et la durée de leurs fonctions

- **Le conseil de fondation**

¹Le conseil de fondation :

- a) il veille à la réalisation des buts de la fondation ;
- b) il fixe et modifie les statuts ;
- c) il fixe la stratégie et détermine les objectifs prioritaires de la fondation ;
- d) il approuve le rapport annuel de gestion ;
- e) il approuve le budget et les comptes ;
- f) il désigne et révoque l'organe de révision ;
- g) il détermine le droit de signature ;
- h) il nomme et révoque le directeur ;
- i) il donne décharge à la direction de sa gestion annuelle ;
- j) il adopte les règlements et directives pour le bon fonctionnement de la fondation.

²Il se compose de 7 membres. Le Conseil pourvoit lui-même au remplacement de ses membres par cooptation. Chaque région constitutionnelle du Valais y est équitablement représentée.

³La durée du mandat est de quatre ans. Il peut être renouvelé trois fois.

⁴Le conseil de fondation désigne parmi ses membres un président et un vice-président.

⁵La fondation est engagée par la signature collective à deux du président, du vice-président et du directeur.

Au 31 décembre 2025, les personnes suivantes sont membres de plein droit du Conseil de fondation de Pro Senectute Valais-Wallis :

Julien Dubuis, Président
Céline Dessimoz, Vice-présidente
Aurelia Zimmermann, membre
Eliane Gaspoz, membre
Laurent Rey, membre
Jacques Meyer, membre
Martin Kalbermatter, membre

Victor Fournier, Secrétaire du Conseil avec voix consultative

**Pro Senectute Valais-Wallis /
Pour la vieillesse
Rapport de performance**

Les personnes responsables de la gestion

Le conseil de fondation délègue la direction opérationnelle de la fondation à la direction.

Le directeur est nommé par le conseil de fondation. Il gère les affaires de la fondation et met en œuvre les décisions prises par le conseil de fondation.

Le directeur prend part aux séances du conseil de fondation, en tant que secrétaire, avec voix consultative.

Ses tâches principales sont les suivantes :

- a) il s'acquitte des tâches en vue de réaliser les buts et la politique de la fondation ;
- b) il prépare les séances du conseil de fondation ;
- c) il assure la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil de fondation ;
- d) il applique les directives émises par le conseil de fondation ;
- e) il assume la gestion financière de la fondation selon les prescriptions du conseil de fondation ;
- f) il dirige le personnel selon les prescriptions du conseil de fondation ;
- g) il rend compte de son activité au conseil de fondation et émet des propositions pour le développement de la stratégie et des objectifs prioritaires de la fondation ;
- h) il collabore avec Pro Senectute Suisse et d'autres partenaires.

Pro Senectute Valais-Wallis / Pour la vieillesse Rapport de performance

Les buts fixés et une description des prestations fournies en relation avec les buts et l'utilisation des fonds mis à disposition

Pro Senectute Valais-Wallis atteint les buts fixés en fournissant des prestations dans deux domaines distincts, sur tout le territoire cantonal :

1. Le travail social, soit :
 - a. **Aide et conseil** pour la vie quotidienne, le maintien à domicile, l'entrée en EMS, les moyens auxiliaires.
 - b. **Soutien psychosocial** et accompagnement lors de difficultés personnelles.
 - c. **Information juridique**, financière, relatives aux assurances sociales.
 - d. **Appui administratif** (p. ex. déclaration d'impôts).
 - e. **Aide financière individuelle**.

Actuellement, nos 9 bureaux de consultation sociale présents sur l'ensemble du territoire valaisan, offrent soutien et conseil à plus de 3000 personnes. Nous assurons par ailleurs le traitement de plus de 240 mandats de curatelle.

2. Le domaine des activités et cours, soit
 - a. **Activités, formation et cours** : plus de 200 groupes et clubs d'aînés actifs, regroupant près de 9'000 participantes et participants. Ces espaces favorisent la rencontre, le lien social et l'engagement bénévole. L'offre est particulièrement variée : chorales, fanfares, jeux de société, ateliers créatifs, thés dansants, cours de peinture, repas conviviaux, manifestations culturelles, excursions et sorties organisées. À cela s'ajoutent des cours structurés répondant aux besoins actuels des seniors, notamment des cours de langue (160 participants) et des cours d'informatique (plus de 170 participants), qui contribuent à maintenir l'autonomie et à renforcer les compétences numériques.
 - b. **Prévention** : organisation de journées thématiques, conférences, cycles de formation et ateliers de prévention visant à informer et sensibiliser sur des sujets essentiels tels que la santé, la sécurité ou les droits sociaux. En 2025, ces actions ont rassemblé 1'100 participants, témoignant de l'intérêt croissant pour une prévention active et anticipative.
 - c. **Sport et Mouvement** : près de 230 groupes de sport répartis sur l'ensemble du territoire cantonal permettent la pratique régulière d'activités physiques adaptées. Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs formés et reconnus selon le label esa Sport des adultes, garantissant qualité, sécurité et professionnalisme. Les randonnées ont réuni 1'870 participants, la gymnastique et l'aquagym 1'360 participants, et la danse plus de 200 participants. Au total, près de 4'800 participations ont été recensées dans le domaine Sport et Mouvement, confirmant l'importance de l'activité physique pour le maintien de la santé et du bien-être.
 - d. **Cap sur la retraite** : 57 séminaires organisés en 2025, totalisant plus de 1'600 participants. Ces rencontres permettent d'aborder de manière structurée et sereine les questions financières, administratives, sociales et personnelles liées à la transition vers la retraite, contribuant ainsi à une préparation éclairée et positive de cette nouvelle étape de vie.

Globalement, près de **17'000 participations** aux activités et cours ont été décomptées en 2025, illustrant l'ampleur de l'engagement et la vitalité du domaine.

Pro Senectute Valais-Wallis / Pour la vieillesse Rapport de performance

Estimation du travail bénévole

Pro Senectute Valais-Wallis peut compter sur l'appui d'environ 1200 intervenants et bénévoles en 2025.

Autres informations

L'année 2025 a confirmé, avec force, le rôle indispensable de Pro Senectute Valais-Wallis auprès des seniors du canton. Face à l'éboulement survenu à Blatten, notre fondation a démontré sa capacité de réaction et son professionnalisme. En quelques jours, une ligne de soutien spécifique a été mise en place, offrant écoute, conseils et accompagnement concret aux personnes touchées. Cette mobilisation rapide illustre notre ancrage cantonal et notre mission : être présents lorsque les seniors en ont le plus besoin.

Un contexte social exigeant

Dans l'ensemble du canton du Valais, la précarité d'une partie des aînés demeure une réalité préoccupante. L'augmentation des demandes de consultations sociales et d'aides individuelles confirme que les moyens publics ne suffisent pas toujours à garantir à chacun une vie digne et sécurisée.

Ces constats nous obligent à innover, à renforcer nos partenariats et à proposer des solutions concrètes, solidaires et adaptées aux besoins évolutifs des seniors. L'accompagnement au maintien à domicile, le soutien administratif, l'accès aux prestations sociales et la lutte contre l'isolement restent au cœur de nos priorités.

Consolidation organisationnelle et dynamique positive

Après la réorganisation engagée en 2024, l'année 2025 a permis de consolider les nouvelles structures et de renforcer les synergies entre le Haut-Valais et le Valais romand. La coordination entre nos neuf bureaux régionaux a gagné en efficacité, favorisant une meilleure utilisation des ressources et une plus grande proximité avec la population.

La digitalisation progressive de certains processus internes a contribué à améliorer l'accessibilité de nos prestations et à optimiser notre gestion administrative. Parallèlement, l'offre d'activités physiques, culturelles et sociales a continué de se développer, répondant à une participation soutenue et à une confiance renouvelée des seniors.

Grâce à la compétence, à l'énergie et à l'engagement de nos collaborateurs et collaboratrices, de nombreux projets ont pu être menés à bien. Leur capacité d'adaptation dans un environnement exigeant constitue l'une des principales forces de notre fondation.

Équilibre financier retrouvé

Alors que l'exercice 2024 s'était soldé par un déficit significatif, l'année 2025 marque un tournant financier majeur. Grâce à une gestion rigoureuse, à des efforts constants d'optimisation et, de manière déterminante, à un généreux legs, Pro Senectute Valais-Wallis a pu atteindre l'équilibre financier.

Ce résultat renforce la stabilité de notre organisation et constitue un signal encourageant pour l'avenir. Il ne doit toutefois pas occulter la nécessité de poursuivre nos efforts afin d'assurer un financement durable de nos prestations face à la croissance continue des besoins.